



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 5 décembre 2016 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 42, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Diane Gargantini et MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur général adjoint, et Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 42.

491/05-12-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Report de l'item suivant à une prochaine séance, à savoir :
 - B.4 PIIA 2016-40023 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (196, rue L'Annonciation Nord)

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 novembre 2016

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2016-40022 (626, rue L'Annonciation Sud)
2. Demande de modification règlementaire 2016-40021 (rue L'Annonciation Nord)
3. Orientations et modifications règlementaires – Affichage commercial
4. PIIA 2016-40023 - PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (196, rue L'Annonciation Nord) – **reporté**

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 282 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

2. Avis de motion – Règlement numéro 283 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2017

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil
2. Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge – Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
3. Comités et commissions
4. Nomination des membres du Comité de santé et sécurité au travail (SST)
5. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2016
6. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 257
7. Réaffectation de personnel
8. Renouvellement du bail de location du local 201 de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 avec la MRC d'Antoine-Labelle
9. Mandat à un notaire pour cinq (5) propriétés acquises lors de la vente pour non-paiement de taxes de mai 2014
10. Adoption du calendrier de conservation des documents de la Ville de Rivière-Rouge – Approbation de « Bibliothèque et Archives nationales du Québec »
11. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au « Carrefour du capital humain » de l'UMQ pour 2017
12. Demande de modification et renouvellement de l'entente relative à la délégation de compétences d'agglomération – Réponse à la Municipalité de La Macaza
13. Concertation pour l'analyse de la mise en œuvre d'un regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle ayant pour objet la réalisation d'une étude de mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie

H TRAVAUX PUBLICS

1. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) pour sécuriser l'intersection de la montée du Lac-Castor et de la route 117 Sud
2. Addenda à l'entente signée en 2016 relative au projet de matières organiques dans les secteurs ciblés

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2016-2017 – Demande de subvention
2. Appropriation du surplus accumulé de la Ville – Remboursement des frais « non-résidents » exigés par la Ville de Mont-Laurier pour l'inscription à l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve
3. Entente pour la vente d'espaces pour des panneaux publicitaires au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour les années 2017, 2018 et 2019
4. Contrat de service entre la Ville de Rivière-Rouge et la Coopérative des travailleurs indépendants et multidisciplinaires d'Antoine-Labelle (Cooptimal) pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 – Délégation de gestion du Club de ski des Six Cantons
5. Appropriation du surplus accumulé de la Ville – Contribution financière à la Coopérative des travailleurs indépendants et multidisciplinaires d'Antoine-Labelle (Cooptimal) pour une partie de l'année 2016

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

492/05-12-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

493/05-12-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 novembre 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 novembre 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 20 h 02.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

494/05-12-16

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-40022

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 483/22-11-16, adoptée à la séance d'ajournement du 22 novembre 2016, la dérogation mineure numéro 2016-40022 a été reportée à la présente séance en raison d'un manque de documents nécessaires à son traitement;

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'implantation des îlots de pompes à 3 mètres de la ligne de propriété avant alors que la réglementation exige une marge de 6 mètres (dont les îlots de pompes doivent être à une distance minimale de 4,57 mètres) et de permettre d'avoir deux (2) accès d'une largeur de 18,28 mètres alors que la réglementation exige une largeur maximum de 11 mètres au commerce « Station-Service Shell »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-57/16.11.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 novembre 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure à une condition, soit de recevoir la lettre de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) qui autorise que la distance des îlots de pompes (distributrices) soit à moins de 4,50 mètres en marge avant;

CONSIDÉRANT que, suite à de nouvelles informations au dossier, le demandeur se voit dans l'obligation de ne pas poursuivre la demande dans sa totalité, mais en partie, compte tenu qu'une nouvelle demande devra être présentée à la Ville au sujet de la marge reliée aux îlots de pompes, mais que le traitement de la dérogation sur la largeur des accès est traitée à la présente séance;

CONSIDÉRANT que la demande est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre d'avoir deux (2) accès d'une largeur de 18,28 mètres alors que la réglementation exige une largeur maximum de 11 mètres au commerce « Station-Service Shell » et de préciser que la demande portant sur la marge avant des îlots de pompes est annulée par le demandeur en raison de nouvelles informations au dossier et qu'une nouvelle dérogation mineure devra être demandée à la Ville.

ADOPTÉE

495/05-12-16

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2016-40021

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification réglementaire numéro 2016-40021 a été présentée pour la propriété située sur la rue L'Annonciation Nord, soit sur une partie du lot 57-A, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, et qui est identifiée par le matricule numéro 9843-15-8073;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la modification de la zone COM-09 afin d'y permettre : l'usage « Service public institutionnel imposant » (P3) plus précisément pour un lieu de culte (église);

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la relocalisation de la « Salle du Royaume des Témoins de Jéhovah » déjà existante sur le territoire de la Ville, afin d'accroître la sécurité des usagers et de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir y accéder plus facilement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que la localisation de la salle actuelle n'est pas sécuritaire en raison de la configuration de la route 117 qui ne peut être modifiée et ne peut être accessible aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que la propriété ciblée se localise dans la zone COM-09;

CONSIDÉRANT que ce terrain est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que ce terrain est borné à gauche par un ruisseau et à l'arrière par le parc linéaire « Le P'tit Train du Nord », ce qui implique certaines restrictions;

CONSIDÉRANT que la venue de ce projet contribuera à l'embellissement du paysage urbain du secteur nord du centre-ville;

CONSIDÉRANT que l'usage est possible selon les usages autorisés au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle dans l'affectation urbaine centrale;

CONSIDÉRANT qu'advenant que l'usage soit accepté, l'ancienne « Salle du Royaume des Témoins de Jéhovah » sera mise en vente;

CONSIDÉRANT que le promoteur a déjà déposé un plan de son projet en préservant les éléments naturels de la propriété;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-56/16.11.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 novembre 2016, recommandant au conseil municipal que lors de la modification réglementaire 2017, de modifier la zone COM-09 afin d'y permettre l'usage « Service public institutionnel imposant » (P3) plus précisément pour un lieu de culte (église);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, lors de la modification réglementaire 2017, de modifier la zone COM-09 afin d'y permettre l'usage « Service public institutionnel imposant » (P3) plus précisément pour un lieu de culte (église).

ADOPTÉE

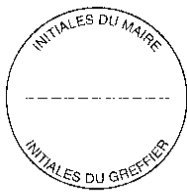
Note : *La mairesse remercie les commerçants, MM. Serge Robidoux, Mathieu St-Denis, Pierre Alexandre Morin, la directrice de la SDC de Rivière-Rouge, Mme Marlène Tanguay, et les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, de même que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, pour leur travail important au dossier d'affichage commercial.*

496/05-12-16

ORIENTATIONS ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES – AFFICHAGE COMMERCIAL

CONSIDÉRANT que suite au dépôt d'une pétition au conseil à la séance ordinaire du 4 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que suite aux commentaires et suggestions reçus lors de la soirée d'échanges du 19 octobre 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) « élargi », suite à sa réunion du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Rivière-Rouge est heureux d'annoncer de nouvelles orientations en matière d'affichage commercial qui mèneront à des modifications règlementaires et qui prendront effet au plus tard à l'été 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte les principales orientations suivantes qui seront, par la suite, traduites en modifications règlementaires préparées et appliquées par le Service d'urbanisme et d'environnement :

1. Pour les commerces actuellement en opération (ouverts) et ayant un usage principal seulement, les enseignes existantes (avant l'entrée en vigueur, en novembre 2011, du règlement actuel) pourront bénéficier d'une « conformité volontaire », soit d'un droit acquis : si lors de leur conception d'origine, ces enseignes étaient conformes aux règlements en vigueur de l'époque, elles pourront être conservées (sans changement, ni modification) sous la condition de demeurer en bon état de fonctionnement, propre et sécuritaire. Ainsi, l'obligation de se conformer au 31 décembre 2016 est levée pour les commerçants sous droit acquis;
2. Pour les établissements de vente, de réparation et de location (motorisé, VHR, machinerie lourde ou agricole), d'outils et d'équipements extérieurs (souffleuse, scie à chaîne, élévateur), il sera permis d'ajouter une enseigne supplémentaire pour être en mesure d'afficher les bannières, et ce, conformes aux nouvelles exigences règlementaires;
3. Pour le parc industriel, il y aura l'ajout d'une enseigne sur poteau au nom du Parc industriel de la Rouge avec la promotion des industries du parc, de façon à ce que chacune puisse avoir pignon sur la route 117 et d'apporter des modifications à la superficie permise pour l'enseigne en façade et sur poteau;
4. Pour les usages additionnels à une résidence unifamiliale, la Ville apportera des modifications à la superficie et à l'emplacement autorisés pour certaines zones;
5. D'autres modifications seront effectuées en ce qui concerne certaines zones ou certaines dispositions du règlement actuel dans le cadre des modifications règlementaires 2017.

Qu'il est également important de noter que, d'ici l'adoption de la nouvelle réglementation, tout changement à l'affichage commercial se doit d'être conforme à la réglementation présentement en vigueur. De plus, d'ici la fin du printemps 2017, le Service d'urbanisme et d'environnement communiquera avec tous les commerçants concernés afin de les informer des éléments permis ou à corriger (selon un délai convenable) en relation avec les modifications règlementaires à venir.

ADOPTÉE

NOTE : Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 08.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 282 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 282 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2017.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 283 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 283 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (SDC) pour l'exercice financier 2017.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- Mme Déborah Bélanger, mairesse
- M. Yves Sigouin, conseiller
- M. Daniel Forget, conseiller
- Mme Diane Gargantini, conseillère
- M. Denis Charette, conseiller

SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suite à l'adoption, le 10 mars 2014, du Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, tel règlement ayant été modifié par le règlement numéro 280 adopté le 6 septembre 2016, la greffière adjointe dépose donc un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal visées à ladite loi, et ce, pour la période du 8 décembre 2015 au 5 décembre 2016 inclusivement.

497/05-12-16

Modifiée par la
résolution numéro
125/03-04-17

Remplacée par la
résolution numéro
387/15-11-17

Remplacée par la
résolution numéro
015/16-01-18

COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des délégués (membres) et substituts suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de la Ville de Rivière-Rouge, des régies et de divers organismes, et ce, à compter du 5 décembre 2016 ou à compter des dates spécifiées ci-dessous :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

ADMINISTRATION	
Comité d'administration	Délégués : Tous les membres du conseil
Comité des finances	Responsable : Yves Sigouin Déléguée : Déborah Bélanger Délégué : Denis Charette Délégué : Denis Lacasse
Comité d'étude des demandes d'acquisition de terrains	Responsable et délégué : Daniel Forget Délégué : Denis Charette Responsable – Suivis de dossiers : le directeur général de la Ville Le personnel de la Ville : le greffier et directeur général adjoint la trésorière ou le trésorier le directeur du Service des travaux publics la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement
COLLECTE SÉLECTIVE	
Comité consultatif – Projet de valorisation des matières résiduelles (RIDR)	Responsable : Déborah Bélanger Délégué : le directeur général ou le greffier et directeur général adjoint Substitut : Yves Sigouin
Comité de vigilance – Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Responsable : Diane Gargantini Substitut : Yves Sigouin
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Responsable : Déborah Bélanger Substitut : Yves Sigouin
Tricentris, centre de tri : représentants de la Ville et membres du conseil d'administration	Délégué : Yves Sigouin Substitut : Déborah Bélanger
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Comité d'Action Local (CAL) Mont-Laurier - Rivière-Rouge	Responsable : André Tremblay
Comité d'Action Local (CAL) Mont-Laurier – Rivière-Rouge Sous-comité de Rivière-Rouge	Responsable : André Tremblay



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

<p>Conseil d'administration des Résidences Côte-Cartier incluant le projet des Appartements du Quartier</p>	<p>Représentants de la Ville : Jacques Champagne : du mois de décembre 2015 jusqu'au mois de novembre 2017 Denis Francisco : du mois de décembre 2015 jusqu'au mois de novembre 2017 Responsable : Yves Sigouin Déléguée : Justine Lacoste Déléguée : Rachel Bégin Représentant de la Ville : le directeur général Substitut représentant de la Ville : le greffier et directeur général adjoint</p>
<p>Comité d'affichage</p>	<p>Déléguée : Déborah Bélanger Responsable : le directeur général Le personnel de la Ville : le greffier et directeur général adjoint la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement le directeur du Service des travaux publics</p>
<p>Comité de planification stratégique</p>	<p>Délégués : Tous les membres du conseil</p>
<p>Comité des relations avec la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge</p>	<p>Responsable : Diane Gargantini Substitut : Yves Sigouin</p>
<p>Comité de suivi pour le Village-relais</p>	<p>Responsable : André Tremblay Déléguée : Déborah Bélanger Délégué : Denis Lacasse Substitut : Daniel Forget Responsable - suivi du dossier : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme Membres commerçants : Ghislain Brisebois Yves Laplante Denis Morin Rémi Wale Citoyenne : Danielle Therrien</p>
<p>Comité relatif à la construction de la future école secondaire</p>	<p>Responsable : Déborah Bélanger Délégué : Denis Charette Délégué : le directeur général</p>
<p>Comité Villes et Villages en santé</p>	<p>Responsable : Diane Gargantini Substitut : André Tremblay</p>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Corporation de développement économique de la Rouge (CDER)	Responsable/ présidente : Déborah Bélanger Délégué : Denis Charette Délégué : Yves Sigouin Délégué : André Tremblay Représentant de la Ville : Jocelyn Séguin
Fédération des Villages-relais du Québec	Responsable et vice-président : André Tremblay
Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge : membres administrateurs et représentants de la Ville	Délégué : Yves Sigouin : du 6 février 2015 au 5 février 2018 Délégué : André Tremblay : du 6 février 2015 au 5 février 2018 Déléguée : Ghislaine Vincent : du 6 février 2015 au 5 février 2018
Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)	Responsable/présidente : Déborah Bélanger Délégué : Yves Sigouin Substitut : Denis Charette Substitut : Daniel Forget
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME	
Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) des Laurentides inc.	Responsable : André Tremblay Substitut : Déborah Bélanger
Conseil d'administration du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) des Laurentides inc.	Administrateur : André Tremblay
Comité des loisirs, de la culture et du tourisme	Responsable : Daniel Forget Déléguée : Diane Gargantini Substitut : Denis Charette Personne-ressource pour le comité : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme
Comité du Camping Sainte-Véronique	Responsable : Denis Lacasse Délégué : Daniel Forget Délégué : Denis Charette Personne-ressource pour le comité : la responsable camping
Comité culturel de Rivière-Rouge	Responsable : Daniel Forget Déléguée : Diane Gargantini Personne-ressource pour le comité : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

<p>Comité sur la « Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) » (poursuite et plan d'action)</p>	<p>Responsable : Diane Gargantini Déléguee : Déborah Bélanger Délégué : Yves Sigouin Délégué : André Tremblay Responsable des questions familiales : Diane Gargantini</p>
<p>Comité sur les revenus de l'aréna en tant qu'équipement supralocal (pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR))</p>	<p>Délégué : Yves Sigouin Délégué : le directeur général ou la trésorière / le trésorier Substitut : Daniel Forget Substitut : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme</p>
<p>Comité Réserve portant sur l'exploitation de l'aréna en tant qu'équipement supralocal (pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR))</p>	<p>Représentant de la Ville : le directeur général ou la trésorière / le trésorier</p>
<p>Rencontres annuelles d'échange et d'information portant sur l'exploitation de l'aréna en tant qu'équipement supralocal (pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR))</p>	<p>Délégué : Yves Sigouin Délégué : le directeur général ou la trésorière / le trésorier Substitut : Daniel Forget Substitut : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme</p>
<p>Plein Air Haute-Rouge</p>	<p>Responsable : Déborah Bélanger Substitut : Yves Sigouin</p>
<p>Comité de suivi de la Route du Lièvre Rouge</p>	<p>Responsable : Diane Gargantini Membres : Ronald Mc Gregor Alain Cyr André Tremblay Louise Lacasse</p>
MRC (DIVERS)	
<p>Comité Antoine-Labelle en forme et en santé</p>	<p>Responsable : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme Substitut : André Tremblay</p>
<p>Comité action persévérance scolaire</p>	<p>Responsable : André Tremblay</p>
<p>Comité de gérance du Réseau de fibres optiques</p>	<p>Représentant de la Ville : le directeur général Substitut représentant de la Ville : le greffier et directeur général adjoint</p>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

RESSOURCES HUMAINES	
Comité des relations de travail	Responsable : Denis Charette Déléguée : Déborah Bélanger Délégué : Denis Lacasse Délégué : Yves Sigouin
Comité des relations de travail - Représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail de la Ville	Délégué : Denis Charette Délégué : Denis Lacasse Délégué : Yves Sigouin Substitut : Daniel Forget Porte-parole du comité et de la Ville: le directeur général
Comité d'évaluation de postes	Responsable : Denis Charette Substitut : Yves Sigouin
SÉCURITÉ	
Comité « Bon voisin, bon œil »	Responsable : Denis Lacasse Substitut : André Tremblay
Mesures d'urgence pour la Ville	Coordonnateur : le directeur général ou en cas d'absence, le greffier et directeur général adjoint Coordonnateur adjoint : le directeur du Service de sécurité incendie
TRANSPORT	
Conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)	Représentant : Yves Sigouin Substitut : Diane Gargantini Substitut : Déborah Bélanger
Conseil d'administration du Transport Adapté et Collectif des Laurentides (TACL)	Représentants de la Ville de Rivière-Rouge et des municipalités de La Macaza, de L'Ascension et de Nomingue : du 5 décembre 2016 au 31 décembre 2018 : Représentant : Yves Sigouin, conseiller de la Ville de Rivière-Rouge Substitut : Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge
Dossier des véhicules hors-route	Responsable : Yves Sigouin
Transport collectif intermunicipal des Laurentides	Responsable : Déborah Bélanger Délégué : le directeur général ou le greffier et directeur général adjoint Substitut : Yves Sigouin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
Comité Aviseur Local (CAL) de la Réserve faunique Rouge-Matawin (pour la MRC d'Antoine-Labelle)	Délégué : André Tremblay
Comité chargé d'autoriser les demandes de démolition d'immeubles créé par le règlement numéro 143 de la Ville	Président : Daniel Forget Délégué : Denis Charette Délégué : Denis Lacasse Secrétaire : la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)	Responsable/délégué : Denis Charette et vice-président du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 (résolution numéro 086/07-03-16) Déléguée : Diane Gargantini pour le 7 décembre 2016 Délégué : Daniel Forget à compter du 8 décembre 2016 Membres : Agathe Charette Andrée Rancourt et présidente du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 (résolution numéro 086/07-03-16) Bernard Denis Maryse Trudel Nicolas Morin
Comité technique d'urbanisme et d'environnement (membres du conseil seulement)	Responsable : Denis Charette Délégué : Daniel Forget Substitut : Diane Gargantini
Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge	Responsable et président : André Tremblay Délégué : Denis Lacasse Délégué : Jean Séguin Délégué : Jocelyn Séguin
Comité technique de travail d'analyse pour étudier la faisabilité d'implanter des écocentres dans la région de la Rouge	Représentant : le directeur du Service des travaux publics Substitut : le directeur général ou le greffier et directeur général adjoint
Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement	Responsable : Denis Lacasse : du 1 ^{er} juin 2016 au 30 novembre 2017 Substitut : André Tremblay : du 1 ^{er} juin 2016 au 30 novembre 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon	Membre du conseil d'administration : Déborah Bélanger
VOIRIE	
Comité des services techniques (voirie), d'embellissement et d'horticulture	Responsable : Denis Lacasse Délégué : Yves Sigouin Délégué : André Tremblay

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités, commissions, corporations, régies et autres organismes.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste des comités et des commissions et de leurs membres respectifs soit publiée sur le site Web de la Ville.

Que la présente résolution remplace les résolutions numéro 025/11-01-16 adoptée à la séance ordinaire du 11 janvier 2016, 238/06-06-16 adoptée à la séance ordinaire du 6 juin 2016, 047/02-02-15 adoptée à la séance ordinaire du 2 février 2015 et 457/07-12-15 adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2015, et ce, en date du 5 décembre 2016.

ADOPTÉE

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De nommer les personnes suivantes à titre de délégués (membres) au sein du Comité de santé et sécurité au travail (SST) :

Responsable de la Ville :	Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics
Délégué(e) de la Ville :	la trésorière ou le trésorier
Déléguée du Syndicat :	Manon Vallée
Délégué du Syndicat :	Patrick Gauthier.

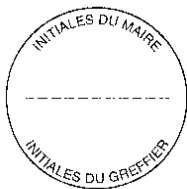
Que soient également invitées à participer audit comité les personnes suivantes, lorsque la nature des dossiers le nécessitera : Hervé Rivet, directeur général de la Ville de Rivière-Rouge, ou en cas d'absence, le greffier et directeur général adjoint de la Ville, Pierre-Alain Bouchard, et Johnny Durand, président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867.

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins dudit comité.

Que les personnes nommées sur ledit comité soient autorisées à participer aux réunions de ce comité.

498/05-12-16

Remplacée par la
résolution numéro
246/04-07-17



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 406/03-11-14 adoptée à la séance ordinaire du 3 novembre 2014.

ADOPTÉE

499/05-12-16

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	131 107,35 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	78 661,39 \$
Comptes courants :	<u>589 749,05 \$</u>
Total :	799 517,79 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

500/05-12-16

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 257

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 257 au montant total de 6 409,86 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 29 novembre 2016.

ADOPTÉE

501/05-12-16

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation :

- de M. Yan-Nick Dubuc au poste temporaire de chauffeur-journalier - loisirs et travaux publics, classe 4 échelon 1, à compter du 7 novembre 2016, et ce, pour une période indéterminée;
- de M. Yannick Bédard au poste temporaire de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 5, à compter du 2 décembre 2016, et ce, pour une période de moins de six (6) mois;
- de M. Réjean Jutras au poste temporaire de chauffeur-journalier - loisirs et travaux publics, classe 4 échelon 3, à compter du 27 novembre 2016, et ce, pour une période indéterminée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

502/05-12-16

Remplacée par la
résolution numéro
022/16-01-18

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU LOCAL 201 DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2019 AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du bail de location du local 201 de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand, devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la MRC d'Antoine-Labelle, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, aux montants suivants :

- pour l'année 2017, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : 914,25 \$ par mois plus les taxes applicables,
- pour les années 2018 et 2019 : le loyer mensuel, plus les taxes applicables, sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada de septembre de l'année précédente;
- qu'advenant que l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada soit négatif ou inférieur à 1 %, un minimum de 1 % devra tout de même être applicable pour les années 2018 et 2019.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

503/05-12-16

MANDAT À UN NOTAIRE POUR CINQ (5) PROPRIÉTÉS ACQUISES LORS DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DE MAI 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De mandater M^e Gislain Poudrier, notaire, pour la réalisation des contrats d'acquisition, par la Ville, de cinq (5) immeubles ayant été vendus par la MRC d'Antoine-Labelle pour non-paiement des taxes en mai 2014 et ayant les matricules portant les numéros suivants :

- 9941-87-6981
- 0436-00-8302
- 9942-77-4128
- 2352-52-4020
- 9837-53-9476

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer lesdits documents pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



504/05-12-16
pour annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – APPROBATION DE « BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC »

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de « Bibliothèque et Archives nationales du Québec » son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, ou le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le calendrier de conservation et toute modification audit calendrier relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou toute modification pour obtenir l'approbation de « Bibliothèque et Archives nationales du Québec ».

ADOPTÉE

505/05-12-16

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET AU « CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN » DE L'UMQ POUR 2017

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2017 et d'en défrayer le coût au montant de 2 730,77 \$ incluant les taxes applicables.

D'autoriser également l'adhésion au « Carrefour du capital humain » de l'UMQ pour l'année 2017 et d'en défrayer le coût au montant de 4 940,48 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

506/05-12-16

DEMANDE DE MODIFICATION ET RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION – RÉPONSE À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2016.09.186 adoptée à la séance ordinaire du 12 septembre 2016, le conseil municipal de la Municipalité de La Macaza a avisé le conseil d'agglomération et la ville centrale de son intention de présenter des modifications et d'ajouter des précisions à l'entente initiale concernant les compétences de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro A-12, relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la ville centrale, établissant un système



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

de financement par quotes-parts et allégeant des règles de fonctionnement de l'Agglomération de Rivière-Rouge, adopté par le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge le 18 décembre 2008, prévoit entre autres à l'article 5.3 que : « la délégation est effectuée pour une période de huit (8) ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2016; elle est renouvelable à son échéance par tacite reconduction, pour une durée additionnelle de trois (3) ans »;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que, par la présente résolution, le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge avise la Municipalité de La Macaza que la Ville ne met pas fin et ne modifie pas le contenu du règlement numéro A-12 mentionné ci-dessus et que la Ville désire reconduire ladite délégation de compétences à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

507/05-12-16

CONCERTATION POUR L'ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial veut réduire de façon considérable le nombre d'offices municipaux d'habitation;

CONSIDÉRANT que l'intention du gouvernement est d'encourager que les regroupements d'offices municipaux d'habitation se réalisent sur une base consensuelle;

CONSIDÉRANT que selon le projet de Loi 83, il est proposé deux (2) types de regroupements : soit le regroupement par déclaration de compétence à la MRC ou le regroupement par entente entre offices municipaux d'habitation;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de Loi 83, le gouvernement provincial a le pouvoir de décréter des regroupements à partir du 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle on compte sept (7) offices municipaux d'habitation, dont quatre (4) disposent de la même direction;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle comprend 209 logements d'habitation;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse gouvernementale, le seuil de performance minimal est de 100 logements et le seuil de performance maximal est de 300 logements;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vérifier la faisabilité d'un projet prévoyant le regroupement de l'ensemble des offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter de participer à une étude visant à analyser la création d'un regroupement de plusieurs offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et de nommer le conseiller Yves Sigouin pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

siéger au comité de transition et de concertation, le cas échéant et de nommer également le conseiller André Tremblay, à titre de substitut.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

508/05-12-16

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AYANT POUR OBJET LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN COMMUN VOLONTAIRE D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'associer dans le but de réaliser une étude d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre de responsable de cette étude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour présenter et réaliser le projet d'étude visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie au MAMOT.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

509/05-12-16

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT) POUR SÉCURISER L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DU LAC-CASTOR ET DE LA ROUTE 117 SUD

CONSIDÉRANT que la configuration de la route 117 est en ligne droite;

CONSIDÉRANT qu'à cet endroit sur la route 117, la vitesse maximum est limitée à 90 km/h;

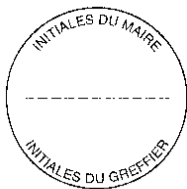
CONSIDÉRANT qu'aucune voie supplémentaire n'est prévue sur la route 117 en direction nord pour les usagers qui désirent s'engager sur la montée du Lac-Castor;

CONSIDÉRANT le manque d'éclairage à cette intersection pour rendre la route sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) de réaliser des travaux afin de sécuriser cette intersection en ajoutant une voie d'évitement et des lumières



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

de rue ou un clignotant jaune qui indiqueraient plus clairement l'intersection de la montée du Lac-Castor et de la route 117.

Que la présente résolution soit transmise :

- au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), M. Laurent Lessard,
- à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre,
- au directeur des Laurentides-Lanaudière, M. Claude Thibeault, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT),
- au chef du Centre de services de Mont-Laurier, M. Guy Tremblay, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT),
- au député de Labelle, M. Sylvain Pagé,
- au président du Comité SOS 117, M. Pierre Flamand,
- à la présidente de l'Association du lac Castor et du lac aux Bois-Francis, Mme France Berthelette.

ADOPTÉE

510/05-12-16

ADDENDA À L'ENTENTE SIGNÉE EN 2016 RELATIVE AU PROJET DE MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES SECTEURS CIBLÉS

CONSIDÉRANT que l'entente entre les municipalités participantes relative au projet de collecte des matières organiques dans les secteurs ciblés est renouvelable au 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT que le projet est identique sauf en ce qui concerne les coûts de collecte, le nombre de municipalités participantes, ainsi que les dates de collecte;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) demande que chacune des municipalités et villes participantes au projet dans les secteurs ciblés, ainsi que la Régie des Trois-Lacs acceptent par résolution l'addenda qui fera partie intégrante à l'entente déjà signée entre les parties en 2016 relative au projet de matières organiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le renouvellement annuel de l'entente signée entre les parties en 2016 relative au projet de matières organiques dans les secteurs ciblés, intervenue entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) et la Ville de Rivière-Rouge, tel renouvellement à partir du 1^{er} janvier 2017, et d'approuver l'addenda à ladite entente signée entre les parties en 2016 lequel addenda devant faire partie intégrante à l'entente précitée.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

511/05-12-16

PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU 2016-2017 – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'une demande de subvention au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2016-2017 « Volet ensemencement estival », par le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

512/05-12-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE – REMBOURSEMENT DES FRAIS « NON-RÉSIDENTS » EXIGÉS PAR LA VILLE DE MONT-LAURIER POUR L'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR MONT-LAURIER ET FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 402/19-09-16, adoptée lors de la séance d'ajournement du 19 septembre 2016, la Ville de Rivière-Rouge s'est engagée à rembourser aux parents résidents de Rivière-Rouge le montant supplémentaire exigé par la Ville de Mont-Laurier, à titre de frais « non-résident », sur présentation d'une preuve émise par la Ville de Mont-Laurier, de l'inscription de son enfant à l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le remboursement des frais « non-résidents » aux parents résidents de Rivière-Rouge exigés par la Ville de Mont-Laurier pour l'inscription de leur enfant à l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve, soit pour un maximum de dix-sept (17) inscriptions à raison de 155 \$ l'inscription (non taxable), le tout pour un montant total de 2 635 \$ (non taxable).

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

513/05-12-16

ENTENTE POUR LA VENTE D'ESPACES POUR DES PANNEAUX PUBLICITAIRES AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente relative à la vente d'espaces pour des panneaux publicitaires au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour les années 2017, 2018 et 2019, telle entente devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et l'Association des sports mineurs de la Rouge (l'ASMR) et le Club de patinage artistique de la Vallée de la Rouge (le CPA).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, le directeur général, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

514/05-12-16

CONTRAT DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET MULTIDISCIPLINAIRES D'ANTOINE-LABELLE (COOPTIMAL) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016 AU 31 OCTOBRE 2017 – DÉLÉGATION DE GESTION DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le contrat de service, devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Coopérative des travailleurs indépendants et multidisciplinaires d'Antoine-Labelle (COOPTIMAL), relatif à la délégation de gestion du Club de ski des Six Cantons à COOPTIMAL, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer ledit contrat de service pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, le directeur général, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

515/05-12-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET MULTIDISCIPLINAIRES D'ANTOINE-LABELLE (COOPTIMAL) POUR UNE PARTIE DE L'ANNÉE 2016

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses reliées à la gestion du Club de ski des Six Cantons par la Coopérative des travailleurs indépendants et multidisciplinaires d'Antoine-Labelle (COOPTIMAL), pour une partie de l'année 2016, soit pour les mois de novembre et de décembre 2016, le tout pour un montant total maximum de 11 000 \$ incluant les taxes lorsqu'applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, le directeur général, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

516/05-12-16

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 53.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse